

**DOSSIER DE CANDIDATURE POUR  
L'INTERNAT DU COLLEGE LUCIE AUBRAC A  
VILLEMANDEUR**

Année scolaire : 2014/2015

A remettre au directeur de l'école ou au chef d'établissement  
Avant le **4 avril 2014** :

**ETAT CIVIL DE L'ELEVE**

NOM :  
né(e) le :

Prénom :  
sexe : F  M

**ETAT CIVIL DES RESPONSABLES LEGAUX**

	Monsieur	Madame
NOM		
Prénom		
Profession		
Adresse personnelle		
Téléphone		
Adresse employeur		
Téléphone professionnel		

Nombre de frère(s) et sœur(s) :

Etablissement scolaire fréquenté :

## **Scolarité**

Boursier : non  oui  (si oui, nombre de parts : )

Langue vivante I : Anglais

Pour les élèves entrant en 5<sup>ème</sup> :

Option facultative : Latin

Pour les élèves entrant en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> :

Langue vivante II :

Allemand  Espagnol

## **Scolarité précédente**

Etablissement fréquenté :

Ville :

Classe :

## **Prise en charge extérieure**

(merci de préciser le nom et le n° de téléphone des personnes concernées)

Assistante sociale :

Educateur :

Médecin :

Autre :

**Exposé des motifs par la famille**

Le 2014

Signature des responsables légaux

**Avis de l'élève concernant cette demande d'internat**

Le 2014

Signature de l'élève

**Avis du chef d'établissement ou du directeur de l'école actuel :**

Merci de joindre les bulletins trimestriels et le bilan des absences et retards de l'année scolaire écoulee ou en cours.

**NOM ET SIGNATURE**

Pour les élèves des écoles élémentaires  
Avis et visa de l'IEN

Transmission à la DSDEN – DIVEL avant le 4 avril 2014

**AVIS DE LA COMMISSION D'ADMISSION**

- Favorable
- Défavorable. Motif :

**AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT DU COLLEGE DE VILLEMANDEUR**

**DECISION DU DIRECTEUR ACADEMIQUE**

- Favorable
- Défavorable. Motif :

Le



## ADMISSION A L'INTERNAT DU COLLEGE LUCIE AUBRAC A VILLEMANDEUR

### NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS DES ELEVES

L'internat peut accueillir 20 filles et 20 garçons, issus principalement des communes de l'agglomération montargoise et des cantons voisins (Ferrières en Gâtinais, Courtenay, Château-Renard, Châtillon Coligny, Lorris, Bellegarde et Beaune la Rolande). L'internat accueille également des élèves admis en section sportive handball et dispose de quatre places labellisées « internat d'excellence ».

L'objectif de l'internat est d'offrir à certains élèves le cadre susceptible de favoriser leur scolarité notamment lorsque les parents ont de fortes contraintes professionnelles liées à des temps de trajets importants domicile/travail. **Il ne s'agit en aucun cas d'un internat de type éducatif.**

Si vous souhaitez demander une inscription à l'internat pour votre enfant, un dossier de candidature est à retirer à partir du 10 mars 2014 :

- auprès de l'établissement ou de l'école actuellement fréquenté,
- en téléchargement sur le site de la direction des services départementaux de l'Education nationale du Loiret :

([http://www.ac-orleans-tours.fr/dsden45/espace\\_eleves\\_et\\_familles/](http://www.ac-orleans-tours.fr/dsden45/espace_eleves_et_familles/))

- sur demande par courrier à la division des élèves (direction des services départementaux de l'Education nationale du Loiret – 19 rue Eugène Vignat – 45043 Orléans CEDEX 1).

Le dossier doit être rempli avec le plus grand soin, toutes les rubriques doivent être obligatoirement renseignées et les motifs clairement exposés.

Les critères pris en compte sont les suivants :

- les contraintes d'horaires professionnelles attestées de la famille,
- les situations familiales particulières,
- les parcours scolaires particuliers.

Le dossier doit être remis au chef d'établissement ou au directeur de l'école fréquenté par votre enfant **le 4 avril 2014 au plus tard.**

Toutes les demandes seront étudiées attentivement par une commission présidée par le directeur académique ou son représentant qui se réunira lieu le 14 mai 2014, en présence des membres de la direction du collège Lucie Aubrac, de représentants le Conseil Général du Loiret et des représentants des fédérations de parents d'élèves.

Vous serez informés par courrier de la décision du directeur académique des services de l'Education nationale.

### **Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

Nous attirons votre attention sur le fait que ce choix d'internat au collège n'est pas anodin, surtout pour les élèves les plus jeunes. C'est une rupture importante par rapport à la vie familiale. Il constitue par ailleurs un apprentissage à la vie en collectivité.

L'élève doit être volontaire pour intégrer l'internat, sinon il n'en tirerait aucun bénéfice. L'internat offre avant tout un cadre fixe avec des horaires réguliers et une aide au travail qui ne pourra être efficace que si l'élève montre une réelle volonté de progresser et de se faire aider.